



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 juillet 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Transformation d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – Responsable formation et recrutement

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 juillet à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Baptiste SIMONI, Jean ZUCCARELLI .

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Emma MUSSIER à Michel ROSSI
Leslie PELLEGRINI à Gérard ROMITI
Pierre SAVELLI à Louis POZZO DI BORGO
Ivana POLISINI à Emmanuelle de GENTILI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTI, Jean-Martin MONDOLONI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Carulina COLOMBANI, Matteo LACAVE, Serge LINALE, Jean-Louis MILANI, Thérèse LORENZI, Hélène SALGE, Linda PIPERI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Transformation d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – Responsable formation et recrutement

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant la nécessité de repositionner le poste afin de mieux répondre aux besoins en matière de ressources humaines au sein de la Collectivité ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De transformer le poste suivant :

Numéro du poste de travail	Poste de travail	Numéro du poste budgétaire	Financement actuel	Nouveau financement
PT-00250	Responsable formation et recrutement	PB-00348	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

PRÉCISE

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télé-recours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr